

## AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

### Conseil d'Administration du vendredi 14 décembre 2018

#### Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'Assemblée Générale du 17 février 2019
- 2) Invitations
- 3) Trêve hivernale
- 4) Tarifs du pisciculteur, dates des « lâchers » 2019 et alevinage
- 5) Date du prochain Conseil d'Administration 2019
- 6) Questions diverses.

#### Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 18h30 dans la salle Lionel Rousseaux. A l'exception de Philippe Lemaire, absent excusé, tous les administrateurs étaient présents ainsi que Jean Luc Bas, garde particulier, qui avait répondu à l'invitation.

#### 1) Préparation de l'Assemblée Générale

Le Secrétaire rappelle les menus des repas choisis depuis 2011. A partir de cela, la feuille «menu 2019», jointe en annexe, est préparée collectivement. Il rappelle également que les salles sont retenues pour le 17 février (Assemblée Générale) et pour le 9 mars (ouverture).

#### 2) Invitations

Le Secrétaire est chargé d'envoyer, dans les délais les plus courts, une invitation pour assister à l'Assemblée Générale, à destination du Maire, du Président de la Fédération de l'Oise, du Président du SIAVA et après discussion à Monsieur Christophe Legrain, Adjoint Responsable aux Affaires Culturelles, qui représentait la Mairie lors de l'Assemblée du 4 février 2018.

Pour les sociétaires, la question de la date d'envoi des invitations à l'Assemblée Générale a été posée. En effet, celles-ci doivent être envoyées au moins quinze jours avant le 17 février 2019. D'autre part, il ne faut pas les envoyer trop tôt. Il est décidé de les distribuer à partir de la reprise des travaux le samedi 12 janvier 2019.

#### 3) Trêve hivernale

La trêve hivernale a été fixée du dimanche 16 décembre 2018 au samedi 12 janvier 2019, date de la reprise des travaux.

#### 4) Premier Conseil d'Administration en 2019

La date du vendredi 18 janvier 2019 est retenue pour le premier Conseil d'Administration de l'année (préparation de l'ouverture...).

#### 5) Tarifs du pisciculteur, dates des « lâchers » et alevinage en 2019

Le Président nous informe que le pisciculteur, à la suite de l'augmentation des taxes, ne pourra appliquer les mêmes tarifs qu'en 2018. Les prix varient en fonction du volume des commandes. Au départ, les « arcs » nous reviendront à 6 € le kg et les « farios » à 8 €.

Le pisciculteur nous laissera le reste des œufs embryonnés. Nous pourrions aller les récupérer le 27 ou le 28 décembre 2018.

Après discussion, il est décidé de commander 5.000 alevins, en fonction des possibilités du pisciculteur, qui nous aura déjà donné beaucoup d'œufs cette année.

Le Président nous livre le calendrier prévisionnel des « lâchers » en 2019. Ceux-ci devraient avoir lieu les mardis 5 mars, 26 mars, 16 avril, 14 mai, 4 juin, 9 juillet, 6 août et 27 août, dans la proportion 70/30 kg, en fonctions des possibilités du pisciculteur s'il fallait prendre en compte la taille des « farios » (30 cm). Le coût prévisionnel des huit « lâchers » en 2019 devrait avoisiner les 5 200 €.

Après une vive discussion, il est décidé de proposer aux pêcheurs le retour à la taille réglementaire dans l'Oise (25 cm) pour les « farios », lors de l'Assemblée Générale du 17 février 2019.

La date du jeudi 18 avril 2019 est avancée pour le repas des « nettoyeurs ». Elle devra être confirmée en fonction de la disponibilité des salles communales.

Après discussion, il sera proposé aux pêcheurs le maintien du prix de l'action (110 €) lors de l'Assemblée Générale.

La date du 18 janvier 2019 est retenue pour le premier Conseil d'Administration de l'année à venir. Lors de cette séance, il faudra se positionner par rapport à « l'héritage » des Anciens Combattants dont la société va être dissoute au mois de mars. Nous pourrions éventuellement récupérer le matériel (vaisselle) à la suite d'un don. L'usage du local devrait être conservé après demande à la mairie.

Le Trésorier nous informe qu'au 12/12/18, nous avons 12 272 € sur le livret A. Il propose de faire un geste en améliorant le menu, au niveau du dessert proposé aux convives, lors de l'Assemblée Générale. Nous pourrions, par exemple, commander des gâteaux chez le boulanger.

Le Président nous demande de réfléchir à ce qui pourrait être organisé à l'occasion du cinquantenaire de la société (déclaration le 27 juillet 1968 à la Préfecture de Beauvais).

A l'initiative du Président, le Trésorier remet une boîte de chocolats à chaque administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Les secrétaires  
F. Leclère et M. Leblond